

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : TRAVAUX – MARCHÉ DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN SUR LES POTEAUX INCENDIE

La commune est propriétaire des moyens de défense contre les incendies. Il lui revient d'en assurer la maintenance et la réparation.

La société STGS a proposé une convention sur deux années. Les montants sont les suivants :

1^{ère} année 4 446.00 € TTC

2^{ème} année 2 052.00 € TTC

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 janvier 2020 ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

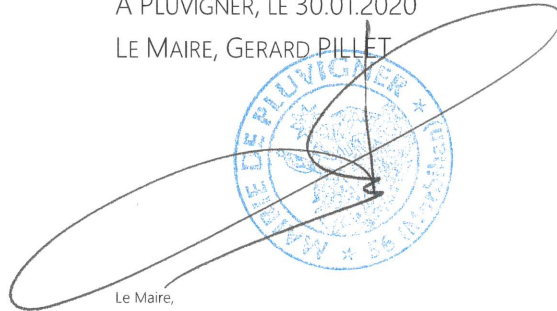
ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_11-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE CONVENTION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : TRAVAUX – CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LA RUE DU HIRELLO

L'enfouissement des réseaux en marge des travaux de la rue du Hirello sont confiés à Morbihan Énergies.
Le financement de cette opération est le suivant :

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le 17/02/2020

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_12-DE

		Montant	TVA charge demandeur (1)
Montant prévisionnel du chantier (€HT)	A	346 400,00 €	21 860,00 €
Montant subventionnable du chantier (€HT)	B = 330 400,00 €		
Contribution de Morbihan énergies	C = 50 % de B	165 200,00 €	
Contribution du demandeur	A - C	181 200,00 €	21 860,00 €
	TOTAL		203 060,00€

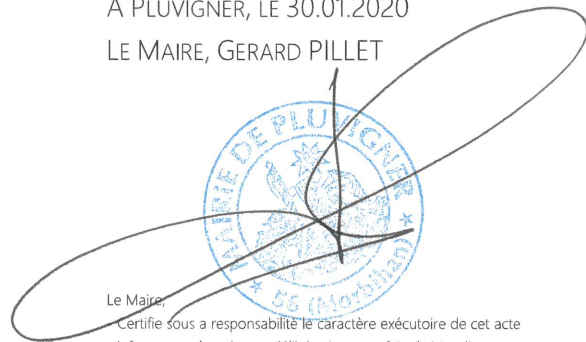
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 janvier 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CE PARTENARIAT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : TRAVAUX – TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'EAUX PLUVIALES POUR LE GARAGE LE DINAHET

Dans la continuité de la construction du nouveau garage Le Dinahet sur la route d'Auray, il est nécessaire de prolonger le réseau d'eaux pluviales.

Cette opération sera réalisée dans le cadre du marché à bons de commandes conclu avec l'entreprise COLAS pour un montant de 8 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 janvier 2020 ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_13-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : TRAVAUX – TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES AU VILLAGE DE BODEVENO

En marge des travaux d'assainissement réalisés par la communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique au village de Bodéveno, il est nécessaire de profiter de cette opportunité pour rénover les réseaux d'eaux pluviales de la commune.

L'entreprise STURNO, qui a en charge les travaux d'assainissement, a proposé une prestation pour un montant de 5 826 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 janvier 2020 ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_14-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_15

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : TRAVAUX – LEVE TOPOGRAPHIQUE DE LA ROUTE D'AURAY

Afin d'anticiper les travaux de réalisation d'une liaison douce sur la route d'Auray, il est nécessaire de réaliser un levé topographique.

L'entreprise AG2M a proposé un prix de 2 484€ TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 janvier 2020 ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_15-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE PRESTATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_16

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION D'AURAY-QUIBERON-TERRE-ATLANTIQUE A MORBIHAN ÉNERGIES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-27 qui prévoit que l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat en date du 8 novembre 2019 ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 12 juin 2018 et 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Morbihan du 16 mai 2019 relatif à la modification des statuts d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu la délibération n°2019DC/120 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2019 définissant l'intérêt communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan usuellement dénommé Morbihan Énergies et en particulier l'article 2.2.1 ;

Considérant qu'Auray Quiberon Terre Atlantique assure notamment la maintenance préventive et curative des installations et réseaux d'éclairage public :

- Dans les aires d'accueil des gens du voyage ;
- Sur la voie d'intérêt communautaire tel que prévue à l'article 7 des statuts de la communauté de communes et précisée dans l'intérêt communautaire ;

Considérant la possibilité pour Auray Quiberon Terre Atlantique de transférer cette compétence à Morbihan Énergies, au titre de sa compétence à caractère optionnel « éclairage public » définie à l'article 2.2.1 de ses statuts ;

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE A L'ADHESION D'AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 5214-27 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ;**
- **APPROUVE LE TRANSFERT PAR AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE DE LA COMPETENCE « MAITRISE D'OUVRAGE DES RENOUVELLEMENTS D'INSTALLATIONS, DES INSTALLATIONS NOUVELLES, LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES INSTALLATIONS DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET TOUS LES CONTRATS AFFERENTS » AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN.**

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 17/02/2020

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_16-DE

2020/

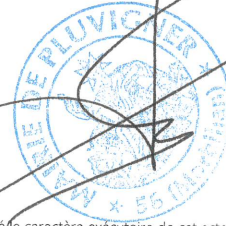
A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

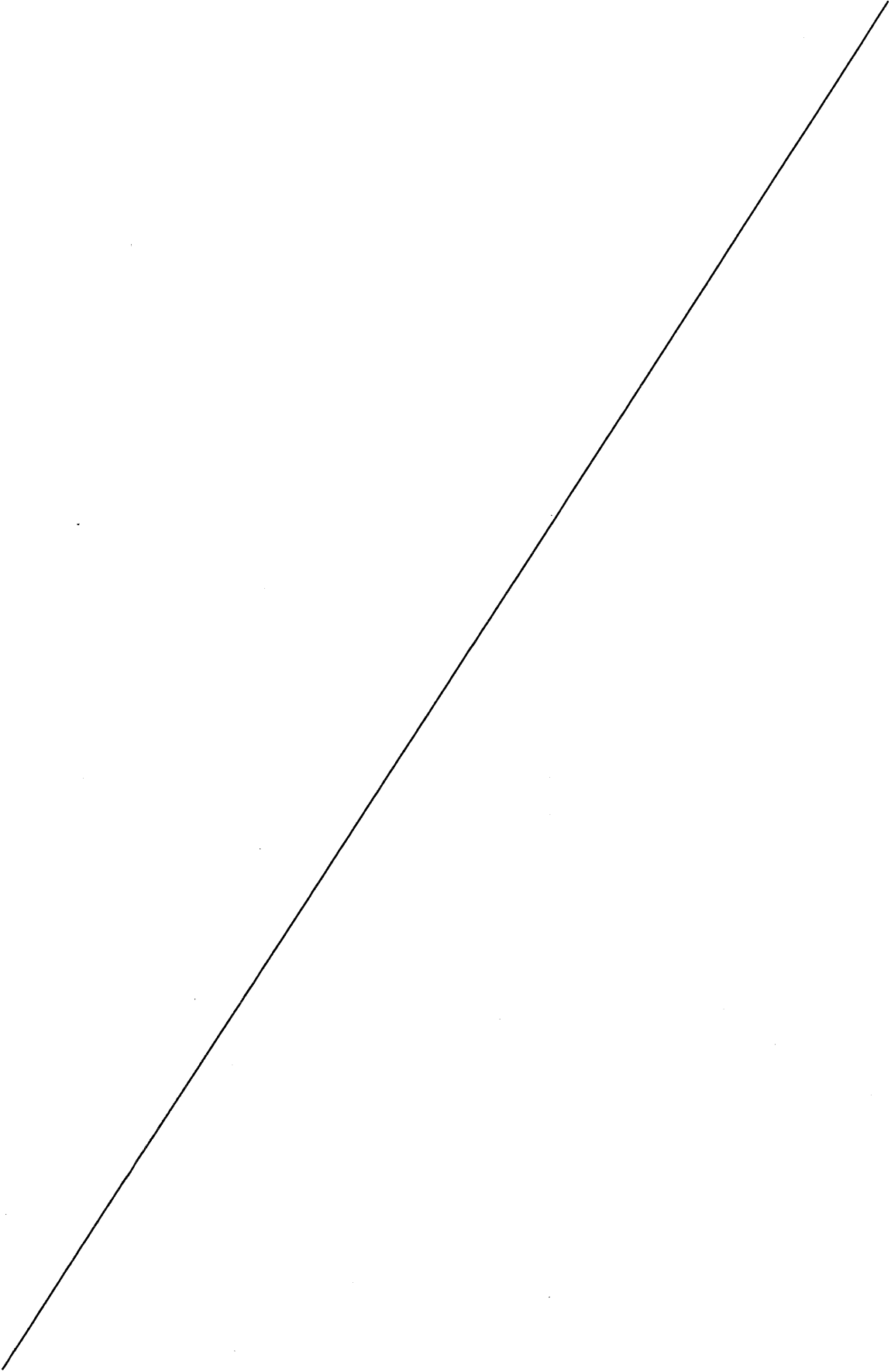


Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_16-DE



2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_17

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – ÉVOLUTION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS VACATAIRES DU SERVICE JEUNESSE POUR L'ETE

À partir de janvier 2020, le smic va être revalorisé : 10.15€ brut - 10.03€ en 2019.

Afin d'aligner la rémunération des animateurs sur cette évolution, il est nécessaire de modifier les montants de leurs rémunérations de manière suivante :

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_17-DE

	ALSH Eté en brut				JOURNEE en Brut	
	JOURNEE		EN SEJOUR		Petites vacances	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
DIPLOME						
BPJEPS	80.24	81.20	110.24	111.65	75.22	76.13
BAFD	80.24	81.20	110.24	111.65	75.22	76.13
Stagiaire BAFD	75.23	76.13	105.23	106.58	70.21	71.05
BAFA responsable de séjour	72.71	73.59	102.71	104.04	Pas concerné	Pas concerné
BAFA	70.21	71.05	100.21	101.50	65.20	65.98
BAFA + SB	72.71	73.59	102.71	104.04	67.70	68.51
Stagiaire BAFA	60.18	60.90	90.18	91.35	55.16	55.83
Sans qualification	45.14	45.68	Pas concerné	Pas concerné	40.12	40.60

Pour les garderies, il est proposé aux conseillers municipaux de mettre en place un forfait de 15 € brut pour une garderie du soir et matin.

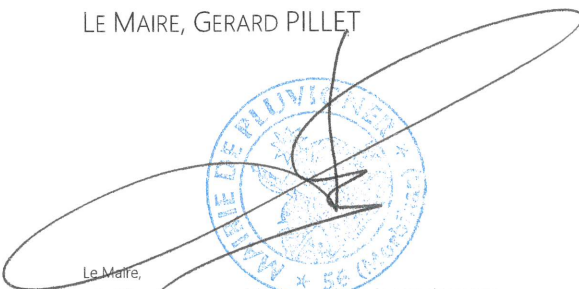
Pour information, tous les animateurs font 9h00 l'été plus 1h00 de réunion par semaine et 8h30 pendant les petites vacances.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES MONTANTS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_18

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : CULTURE ANIMATION – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU XXEME FESTIVAL MELISCENES

Dans le cadre de sa collaboration avec le Centre culturel Athéna d'Auray, le Service Culturel a retenu cette année deux versions d'un même spectacle qui s'adressent ainsi à deux tranches d'âge différentes.

Le spectacle retenu cette année est "Soon" et "Ti Soon" par la Compagnie Le Vent des Forges.
Il sera donné le dimanche 22 mars à 11h et 15h salle de La Madeleine.

Le coût est de 1 750 € HT pour la troupe auxquels s'ajoutent des frais kilométriques de 130 €, les taxes afférentes au spectacle (SACEM, SACD...), les frais de décentralisation à régler à la commune d'Auray (550 €) et les frais de communication à régler à l'imprimeur (150 €).

Le prix des billets est à 6 € (tarif unique).

Une même délibération sera prise par le conseil municipal d'Auray afin de permettre la signature d'une convention entre nos deux communes.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CE BUDGET ET ARRETE LE PRIX DES ENTREES A 6 €. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_19

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : AFFAIRES SOCIALES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2019-2022 AVEC LA CAF

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

o **Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :**

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;

- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

o **Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.**

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement **qui contribue uniquement au développement de l'accueil** destiné aux enfants de moins de six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

Les montants des prestations CEJ sont les suivants :

Action		2019	2020	2021	2022	TOTAL
Multiaccueil	Roul'Patouille	53023,83	52208,02	51392,2	50372,44	206996,49
ALSH	Extrascolaire	18526,76	18526,76	18526,76	18526,76	74107,04
	Périscolaire	19400,78	19400,78	19400,78	19400,78	77603,12
Séjours		3195,34	3195,34	3195,34	3195,34	12781,36
Formation BAFA BAFD		740,38	779,35	779,35	779,35	3078,43
Total Actions nouvelles		94887,09	94110,25	93294,43	92274,67	374566,44
Multiaccueil	Roul'Patouille	28087,34	28087,34	28087,34	28087,34	112349,36
ALSH	Extrascolaire	29126,2	29126,2	29126,2	29126,2	116504,8
Poste de coordination		1544,51	1544,51	1544,51	1544,51	6178,04
Total Actions antérieures		58758,05	58758,05	58758,05	58758,05	235032,2
TOTAL		153645,14	152868,3	152052,48	151032,72	609598,64

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE CONVENTION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

N° DEL2020_01_20

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

27 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

Absente :

SAILLE Emmanuelle

SECRETAIRE DE SEANCE : GUEGAN Yvette

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 23 janvier 2020

OBJET : FINANCES BUDGET – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU POLE CULTUREL

Dans le cadre de la construction du pôle culturel, plusieurs subventions peuvent être attribuées à la commune.

Le tableau suivant fait état des concours mobilisables.

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020_01_20-DE

Dépenses			Recettes	
	HT	TTC		
Travaux	4 698 000.00 €	5 637 600.00 €	DETR	211 500.00 €
<i>Salle de spectacle</i>	<i>2 240 916.00 €</i>	<i>2 689 099.20 €</i>	DSIL	500 000.00 €
<i>École de musique</i>	<i>1 092 008.00 €</i>	<i>1 310 409.60 €</i>	DRAC	819 045.60 €
<i>Médiathèque</i>	<i>1 365 076.00 €</i>	<i>1 638 091.20 €</i>	Département PST	300 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	545 437.80 €	654 525.36 €	ADEME	60 000.00 €
			Région	100 000.00 €
			FCTVA	1 032 160.24 €
			Autofinancement	3 269 419.52 €
Total	5 243 437.80 €	6 292 125.36 €	Total	6 292 125.36 €

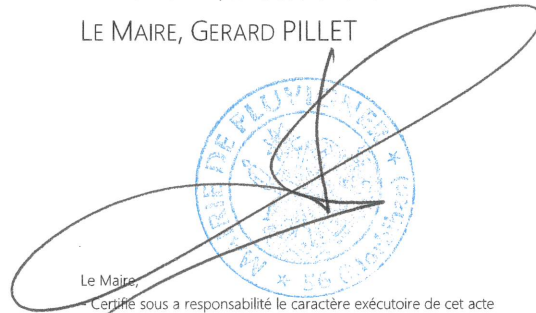
VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CE PLAN DE FINANCEMENT.

M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.